

RAPPORT DE CONSEIL - PROJET DE MODERNISATION DE VOTRE CONTRAT PAR TRANSFERT

Vous nous avez fait part de votre volonté de moderniser votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation Suravenir souscrit par notre intermédiaire, afin de bénéficier des dernières évolutions de notre offre.

Cette modernisation implique le transfert de votre contrat existant et l'acceptation de nouvelles conditions contractuelles. Cette opération vous permettra notamment d'accéder à des fonds en euros présentant de nouvelles caractéristiques, en termes de frais et de garantie.

Afin de vous permettre de confirmer votre choix en toute connaissance de cause, et de respecter nos obligations réglementaires, nous vous faisons parvenir ce rapport de conseil.

Ce document vous présente les changements qui vont impacter le contrat dont vous projetez le transfert. Vous retrouverez en annexes le détail des caractéristiques essentielles modifiées en fonction de votre contrat d'origine.

Il est à noter que :

- Vous conserverez l'antériorité fiscale de votre contrat
- L'avenant au contrat ne générera aucun achat/vente de supports
- Les supports d'investissement du contrat d'origine seront maintenus

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS SUR VOTRE CONTRAT

Les fonds en euros

Les nouveaux contrats meilleurtaux Placement Vie et Capitalisation proposent deux fonds en euros : Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2.

Si votre contrat actuel est investi sur les fonds en euros Suravenir Rendement et/ou Suravenir Opportunités : ces investissements seront conservés et transférés sur votre nouveau contrat sans modification. Toutefois, après le transfert, aucun investissement complémentaire ne sera possible sur ces supports.

Les nouveaux investissements seront uniquement possibles sur le fonds en euros Suravenir Rendement 2 et le fonds en euros Suravenir Opportunités 2, selon les modalités indiquées dans les conditions générales. Il est à noter que les conditions actuelles, hors offre particulière, prévoient que tout versement sur les fonds en euros Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2 est conditionné au versement d'une part sur des supports en Unités de Compte. Les montants investis sur des supports en Unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le fonds Suravenir Opportunités 2, en contrepartie d'une garantie partielle en capital (97 %), vise un potentiel de rendement supérieur à celui des fonds en euros classiques.

Modes de gestion

Les nouveaux contrats meilleurtaux Placement Vie et Capitalisation sont bi-compartiments. Dès lors, vous pouvez investir en gestion libre et/ou en gestion mandatée.

La gestion profilée qui pouvait être proposée dans d'anciens contrats n'est plus disponible dans la nouvelle version des contrats Meilleurtaux Placement Vie et Meilleurtaux Capitalisation.

Si votre contrat actuel est investi en gestion profilée : lors du transfert, vous basculerez automatiquement en gestion libre tout en conservant les supports d'origine.

Si votre contrat actuel est en gestion libre : aucun impact. Les supports qui composent votre allocation seront intégralement conservés sur le nouveau contrat.

PERTINENCE DU TRANSFERT

Les éléments pris en compte pour cette analyse sont votre situation personnelle et professionnelle, votre situation financière et patrimoniale, vos besoins et objectifs.

meilleurtaux Placement Vie est un contrat d'assurance-vie individuel multisupports qui répond aux mêmes objectifs que votre contrat d'assurance-vie actuel.

De même, meilleurtaux Capitalisation est un contrat de capitalisation individuel multisupports qui répond aux mêmes objectifs que votre contrat de capitalisation actuel.

Sur la base des éléments de vos déclarations, nous vous confirmons que ce transfert est adapté à votre situation, vos besoins et vos objectifs.

**Cette démarche d'analyse sert avant tout à vous délivrer un conseil. Il est donc essentiel que vous mettiez à jour votre profil épargnant !
A défaut, le conseil final pourrait ne pas vous être adapté.**

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Afin de confirmer votre souhait de moderniser votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation Suravenir, les documents suivants seront à nous faire parvenir, dûment complétés, datés et signés :

- L'avenant de modernisation
- Un profil épargnant à jour, dûment complété, daté et signé

Les documents suivants sont à votre disposition sur notre site internet :

- Les conditions contractuelles complètes, vous permettant d'avoir une connaissance exhaustive du produit, des frais applicables, des modalités d'investissement, des modalités de sortie et du fonctionnement des garanties et options proposées ;
- Les documents d'information spécifiques (DIS) et documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), présentant les caractéristiques des supports d'investissement.

Nous pouvons également vous les faire parvenir sur simple demande auprès de votre conseiller.

Pour donner suite au traitement de votre demande de transfert par notre service administratif, Suravenir vous fera parvenir un accusé de réception, consultable directement sur votre accès client.

Vous trouverez dans les trois annexes ci-après les comparatifs des contrats existants avec le contrat cible d'assurance-vie meilleurtaux Placement Vie (numéroté 6D) ou le contrat cible de capitalisation meilleurtaux Capitalisation (numéroté 7D). Il est à noter que les contrats sont répertoriés **par nom et par numéro**.

Ce numéro est disponible sur votre accès client, vos conditions particulières ou vos avenants d'opération. Vous pouvez également contacter votre conseiller.

Je soussigné(e)/nous soussignés

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

et

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

☐ J'ai lu et compris les annexes présentant les transformations apportées à mon contrat.

☐ Je suis conscient et j'ai compris que les frais annuels de gestion du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 peuvent s'élever jusqu'à 3% maximum, ce qui représente une garantie du capital à hauteur de 97%.

☐ Je déclare que le conseil apporté par Meilleurtaux Placement est approprié à mon besoin et à mes objectifs et j'accepte sa proposition de moderniser mon contrat.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du titulaire du contrat
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du co-titulaire du contrat
précédée de la mention « lu et approuvé »

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

	CONTRATS ACTUELS				CONTRATS CIBLES	
	mes-placements retraite n°33	mes-placements retraite n°M3	mes-placements avenir n°04	mes-placements avenir n°05	Meilleureaux Placement Vie n°6D	Meilleureaux Capitalisation n°7D
Contrats d'assurance-vie					Fonds euros Suravenir Rendement 2 (0,60 %)	Fonds euros Suravenir Rendement 2 (0,60 %)
Contrats de capitalisation					Fonds euros Suravenir Opportunités 2 (3 % maximum)	Fonds euros Suravenir Opportunités 2 (3 % maximum)
Frais annuels de gestion des Unités de Compte					investissements autorisés par versement(s) initial et libres - non accessible par arbitrage	investissements autorisés par versement(s) initial et libres - non accessible par arbitrage
Frais annuels de gestion des Unités de Compte	0,60 % en gestion libre ou profilée		0,60 % en gestion libre et 1,30 % maximum en cas de mandat		0,60 % en gestion libre et 1,20 % maximum pour les mandats d'arbitrage	0,60 % en gestion libre et 1,20 % maximum pour les mandats d'arbitrage
Nombre d'unités de compte disponibles	Environ 542 Unités de Compte		Environ 524 Unités de Compte		658 Unités de Compte	658 Unités de Compte
Garantie en capital du(des) fonds euros	Au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements (et de frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription pour le contrat de capitalisation)	Au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements (et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès pour le contrat d'assurance-vie)	Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion (et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès pour le contrat d'assurance-vie)		Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.	Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.
Versement libre		100 € minimum			50 € minimum	50 € minimum
Versements programmés (VP)	50 € / mois, 150 € / trimestre, 300 € / semestre, 600 € / an minimum				25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum
Frais sur versements	Pas de minimum / UC	25 € minimum / UC			25 € minimum / UC	25 € minimum / UC
Frais sur arbitrage en ligne		0 %			0 %	0 %
Frais opérations sur ETF		0 %			0 %	0 %
Frais opérations sur ETF	0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF				0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF	0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF
En cas de sortie totale d'un fonds euros avant versement de la participation aux bénéfices	80 % du dernier taux annuel servi du fonds concerné, dans la limite de la réglementation		Sur la base d'un taux fixé annuellement par an par Suravenir, prorata temporis		Sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir, prorata temporis	Sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir, prorata temporis
Date d'effet d'un arbitrage en ligne	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés avant 20h ou le samedi avant 19h		J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h		J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h
GESTION DU CONTRAT						
Type de contrat	Monocompartiment : totalité du contrat en gestion libre ou en gestion profilée		Bi-compartiment : compartiment gestion libre et/ou compartiment mandat d'arbitrage		Bi-compartiment : totalité du contrat en gestion libre et/ou en mandat d'arbitrage	Bi-compartiment : totalité du contrat en gestion libre et/ou en mandat d'arbitrage
Arbitrage	50 € minimum				25 € minimum en gestion libre, 20 € en mandat d'arbitrage	25 € minimum en gestion libre, 20 € en mandat d'arbitrage
Options d'arbitrages automatiques	Oui (2 options : sécurisation plus values et dynamisation plus-values)		Oui (5 options) sur compartiment gestion libre		Oui (5 options)	Oui (5 options)
	Mise en place impossible si : avance ou nantissement				Mise en place impossible si : nantissement ou délégation	Mise en place impossible si : nantissement ou délégation
Modes de gestion autres que la gestion libre	Gestion pilotée horizon retraite : gestion automatisée de la répartition des versements, dépendant de la durée avant départ à la retraite		3 mandats d'arbitrage disponibles : profil Conviction Immobilier, profil active control ETF, profil entrepreneurs investis		Mandat d'arbitrage : Profil Conviction Développement Durable, Profil Conviction Europe et Profil Conviction Economie Réelle	Mandat d'arbitrage : Profil Conviction Développement Durable, Profil Conviction Europe et Profil Conviction Economie Réelle
	100 € minimum		100 € minimum		500 € minimum	500 € minimum
	500 € minimum restant sur contrat		500 € minimum restant sur contrat		100 € minimum restant sur contrat	100 € minimum restant sur contrat
	25 € minimum restant / UC		Pas de minimum restant / UC		25 € minimum restant / UC	25 € minimum restant / UC
	50 € / mois, 150 € / trimestre, 300 € / semestre, 600 € / an minimum				25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum
Rachats partiels programmés (RPP)	500 € minimum restant sur contrat	500 € minimum restant sur contrat d'AV	100 € minimum restant sur le contrat de capitalisation		100 € minimum restant sur contrat	100 € minimum restant sur contrat

ANNEXE 2 Tableau comparatif avec les contrats ex MonFinancier

	CONTRATS ACTUELS				CONTRATS CIBLES	
	meilleurtaux Placement Vie n°66 souscrit entre 04/2013 et 09/2014	meilleurtaux Placement Vie n°65 souscrit après 09/2014	meilleurtaux Placement Vie n°K8	MonFinancier Liberté Vie n°K4	Meilleurtaux Placement Vie n°6D	
Contrats d'assurance-vie	meilleurtaux Capitalisation n°30 souscrit entre 11/2013 et 03/2015	meilleurtaux Capitalisation n°30 souscrit après 03/2015	meilleurtaux Capitalisation n°K9	MonFinancier Liberté Capitalisation n°K5	Meilleurtaux Capitalisation n°7D	
Contrats de capitalisation			Fonds euros Suravenir Rendement (0,60 %)		Fonds euros Suravenir Rendement 2 (0,60 %)	
Fonds euros du contrat (Frais annuels de gestion)			Fonds euros Suravenir Opportunités (0,60 %) (Investissements non autorisés depuis avril 2022)		Fonds euros Suravenir Opportunités 2 (3 % maximum) investissements autorisés par versement(s) initial et libres non accessible par arbitrage	
Frais annuels de gestion des Unités de Compte	0,40 % sur la part UC GSD Absolute Return PC (Isin FR0011136100) - nouveau nom de MonFinancier Epargne	0,40 % sur la part UC GSD Absolute Return PC (Isin FR0011136100) - nouveau nom de MonFinancier Epargne	0,60 % en gestion libre ou profilée	0,60 % en gestion libre	0,60 % en gestion libre et 1,20 % maximum pour les mandats d'arbitrage	
Nombre d'unités de compte disponibles	1 seule unité de compte : GSD Absolute Return PC (Isin FR0011136100) nouveau nom de MonFinancier Epargne	Environ 670 Unités de compte		Environ 633 Unités de compte	658 Unités de compte	
Garantie en capital (du/des) fonds euros	Au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements.	Au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements et de frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.	Au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements (et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès pour l'assurance-vie)		Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.	
Versements programmés (VP)	100 € minimum	25 € minimum / UC	50 € minimum	Pas de montant minimum / UC	50 € minimum	
Frais sur versements	Répartition type systématique	25 € minimum / UC			25 € minimum / UC	
Frais sur arbitrage en ligne	50 € minimum quelle que soit la périodicité	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum			25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	
Frais opérations sur ETF	Répartition type systématique	25 € minimum / UC		Pas de montant minimum / UC	25 € minimum / UC sur le compartiment gestion libre	
En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant versement de la participation aux bénéfices	Absence d'ETF dans les supports d'investissement du contrat	0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF		0 % - Gamme d'ETF restreinte	0 %	
Date d'effet d'un arbitrage en ligne	80 % du dernier taux annuel servi du fonds concerné, dans la limite des taux réglementaires	Sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir, prorata temporis			0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF	
	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés avant 20h ou le samedi avant 19h				Sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir, prorata temporis	
					J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h	
GESTION DU CONTRAT						
Type de contrat	Monocompartiment : allocation obligatoire 65 % fonds euro / 35 % GSD Absolute Return PC	Monocompartiment : totalité du contrat en gestion libre ou en gestion profilée	Monocompartiment : en gestion libre exclusivement	Bi-compartiment : totalité du contrat en gestion libre et / ou en mandat d'arbitrage		
Arbitrage	25 € minimum			25 € minimum en gestion libre, 20 € en mandat d'arbitrage		
Options d'arbitrages automatiques	1 option systématique : rééquilibrage automatique mensuel	Oui (5 options) Mise en place impossible si : avance ou nantissement	Oui (6 options dont 2 stop loss) Mise en place impossible si : nantissement ou délégation	Oui (5 options)		
Mode de gestion	Allocation obligatoire 65 % fonds euros / 35 % GSD Absolute Return PC	Oui (5 profils) avec répartition fonds euros SURAVENIR OPPORTUNITES / UC en fonction du profil de risque (4 profils pour le contrat de capitalisation) Investissements non autorisés depuis avril 2022	Non proposée	Mandat d'arbitrage : Profil Conviction Développement Durable, Profil Conviction Europe et Profil Conviction Economie Réelle		
Rachat partiel	100 € minimum	500 € minimum		500 € minimum		
Rachats partiels programmés (RPP)	Répartition type systématique	25 € minimum restant / UC	Pas de minimum restant / UC	25 € minimum restant / UC		
	50 € / mois, 150 € / trimestre, 300 € / semestre, 600 € / an minimum	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	25 € / mois, 50 € / trimestre, 100 € / semestre, 100 € / an minimum	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum		
	Répartition type systématique	25 € minimum restant / UC	Pas de minimum restant / UC	Pas de minimum restant / UC		

	CONTRATS ACTUELS			CONTRATS CIBLES	
	Meilleurtaux Placement Vie n°2D	Meilleurtaux Placement Vie n°4D	Meilleurtaux Capitalisation n°3D	Meilleurtaux Placement Vie n°6D	Meilleurtaux Capitalisation n°7D
Contrats d'assurance-vie	Fonds euros Suravenir Rendement (0,60 %)	Fonds euros Suravenir Rendement 2 (0,60 %)		Fonds euros Suravenir Rendement 2 (0,60 %)	
Contrats de capitalisation	Fonds euros Suravenir Opportunités (0,60 %) (investissements non autorisés depuis avril 2022)	Fonds euros Suravenir Opportunités 2 (3 % maximum). Investissements autorisés par versement(s) initial et libres - non accessible par arbitrage		Fonds euros Suravenir Opportunités 2 (3 % maximum) investissements autorisés par versement(s) initial et libres - non accessible par arbitrage	
Frais annuels de gestion des Unités de Compte	0,60 % gestion libre ou profilée			0,60 % en gestion libre et 1,20 % maximum pour les mandats d'arbitrage	
Nombre d'unités de compte disponibles	664 Unités de Compte			658 Unités de Compte	
Garantie en capital du(des) fonds euros	Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.			Au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.	
Versement libre	50 € minimum			50 € minimum	
Versements programmés (VP)	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum			25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	
Frais sur versements	0 %			25 € minimum / UC sur le compartiment gestion libre	
Frais sur arbitrage en ligne	0 %			0 %	
Frais opérations sur ETF	0,10 % des montants investis / désinvestissement sur les ETFs - Large gamme d'ETF			0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs - Large gamme d'ETF	
En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant versement de la participation aux bénéfices	Sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir, prorata temporis	Sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir, prorata temporis		Sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir, prorata temporis	
Date d'effet d'un arbitrage en ligne	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h			J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h	
GESTION DU CONTRAT					
Type de contrat	Monocompartiment : totalité du contrat en gestion libre ou en gestion profilée			Bi-compartiment : totalité du contrat en gestion libre et / ou en mandat d'arbitrage	
Arbitrage	25 € minimum			25 € minimum en gestion libre, 20 € en mandat d'arbitrage	
Options d'arbitrages automatiques	Oui (5 options)			Oui (5 options)	
	Mise en place impossible si : nantissement ou délégation			Mise en place impossible si : nantissement ou délégation	
Modes de gestion autres que la gestion libre	(5 profils de gestion profilée) avec répartition fonds euro Suravenir Rendement 2 / UC en fonction du profil de risque			Mandat d'arbitrage : Profil Conviction Développement Durable, Profil Conviction Europe et Profil Conviction Economie Réelle	
Rachats partiels programmés (RPP)		500 € minimum		500 € minimum	
		25 € minimum restant / UC		100 € minimum restant sur contrat	
		100 € minimum restant sur contrat		25 € minimum restant / UC	
		Seuil de mise en place 1 000 €		Seuil de mise en place 1 000 €	
	25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum			25 € / mois, 50 € / trimestre, 150 € / semestre, 300 € / an minimum	
	100 € minimum restant sur contrat			100 € minimum restant sur contrat	